



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

#### AVIS DE MOTION

**AVIS** est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue par webdiffusion **le mardi 5 octobre 2021 à 19 h 30**, il sera donné un avis de motion en vue d'adopter un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022. Règlement numéro CA28 0072.

**FAIT à Montréal, le 22 septembre 2021.**

---

La secrétaire d'arrondissement  
Edwige Noza